

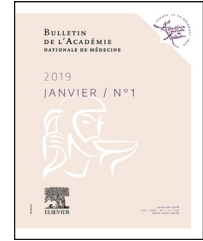


Disponible en ligne sur

ScienceDirect
www.sciencedirect.com

Elsevier Masson France

EM|consulte
www.em-consulte.com



VIE DE L'ACADÉMIE

La politique à l'épreuve de la science[☆]

MOTS CLÉS

Relation politique-science ;
Systèmes complexes ;
Opinion publique ;
« Biopouvoir »

KEYWORDS

Politics-science relationship;
Complex systems;
Public opinion;
"Biopower"

Résumé L'histoire rappelle que la politique et la science sont connues pour leurs relations difficiles. Les raisons sont nombreuses, venant de l'une et de l'autre. Elles sont, pourtant, condamnées à s'entendre car la politique a besoin des avis scientifiques pour légitimer ses décisions et le développement de la science dépend des choix et de la culture scientifique des politiques. Un lien plus direct entre elles s'avère donc nécessaire, ce qui peut être facilité par le fait qu'elles sont l'une et l'autre des systèmes complexes avec des caractéristiques communes.

Summary History constantly reminds us of the difficult relationship between science and politics. There are many reasons behind this and they come from both sides. And yet history and politics are bound to work together, for politics needs advice from scientists to legitimate decision-making and the development of science depends on politicians' decisions and scientific knowledge. Therefore, it seems necessary to establish a more direct connexion between them, which can be facilitated by the fact that they are both complex systems with common characteristics.

Introduction

L'histoire nous rappelle que les deux cultures politique et scientifique sont connues depuis longtemps pour leurs relations difficiles [1].

Tantôt le pouvoir politique, parce qu'il est puissant et animé par une idéologie forte, s'impose au savoir scientifique. L'affaire de Galilée a souligné la domination absolue du pouvoir y compris devant l'évidence de la démonstration scientifique. Le même refus de la Science a été affirmé en 1794 par les révolutionnaires guillotinant le grand chimiste Lavoisier en proclamant « la République n'a pas besoin de savant ! ».

Tantôt le pouvoir politique a utilisé le savoir comme alibi pour justifier ses choix. Ainsi, les déclarations du pseudo-généticien Lyssenko dénigrant les lois de l'hérédité établies par Mendel puis Morgan pour affirmer la supériorité

des caractères acquis grâce à l'éducation soviétique en sont un exemple. De même, les positions d'une prétendue psychiatrie pour justifier l'enfermement de ceux qui s'écartaient des normes d'un comportement politiquement défini. Ou encore, le pouvoir politique qui fonde son action sur les données pseudoscientifiques d'une hygiène raciale pour légitimer les choix de la politique nazie promettant une humanité meilleure avec la seule race aryenne. Il est clair que le savoir scientifique a parfois servi d'alibi au pouvoir politique [2,3].

Dans d'autres périodes, retrouvant l'esprit des Lumières, le savoir prend le pas sur un pouvoir politique sans principes affirmés. Les décisions politiques sont alors justifiées par l'argument imparable : « il est scientifiquement démontré... ». Les scientifiques deviennent les maîtres à penser, les prix Nobel sont consultés et l'on parle de la République des experts. La Science aurait pu pérenniser cette influence mais il en est allé tout autrement en 1992 lors du sommet de la Terre à Rio de Janeiro. Certains scientifiques, afin de peser sur les décisions destinées à préserver la planète, ont lancé le fameux « appel d'Heidelberg » proclamant : « Nous mettons en garde les autorités responsables du destin de notre planète

[☆] Journée institutionnelle de célébration du bicentenaire de l'Académie nationale de médecine le 18/10/2021 au Collège de France.

contre toute décision qui s'appuierait sur des arguments pseudo-scientifiques ou sur des données fausses ou inexactes ». Ces scientifiques concluaient que la politique devait faire confiance à la science. Mais cet appel fut rapidement suivi de contre-appels d'autres scientifiques développant un point de vue opposé : « Nous nous élevons contre les comportements d'impérialisme scientifique qui prétendent sauver l'humanité par la science seule ». En l'occurrence, une telle situation mettait à mal le dogme de l'infailibilité de la Science et il devenait difficile pour les politiques d'espérer une solution venant des scientifiques. Depuis plus de trente ans les querelles d'experts ont pris d'autant plus d'importance que l'on attend beaucoup de leurs avis. Les nombreuses contradictions sur le nucléaire, sur la gestion des déchets comme sur de nombreux grands sujets de décision politique, soulignent que les rapports entre la politique et la science sont complexes et peuvent varier selon les circonstances.

Qu'en est-il de la politique ?

À ce point, il n'est pas superflu de rappeler ce que recouvre la politique dont de nombreux auteurs ont tenté de définir les contours et les finalités [4]. À commencer par Platon qui, dans *la République*, livre fondateur de la philosophie politique, explique que le gouvernement doit être exercé par des sages car la majorité du peuple n'est pas raisonnable [5]. Avec le temps, de grands principes se sont ajoutés prenant leur part dans la construction démocratique. Le souci de l'autre et le dépassement de soi dans un ordre juste pour tous, selon Aristote [6]. Le pouvoir contraignant de la nécessité pour répondre à la peur de la mort violente devant des situations extrêmes, selon Machiavel [7]. C'est d'ailleurs l'instinct de survie qui dispose les humains à obéir à la puissance commune d'un Etat. Le Léviathan de Hobbes [8] résulte d'un pacte entre les citoyens qui renoncent à la liberté de se nuire les uns les autres. Dans ce système nécessairement régi par des lois dont Montesquieu dira l'esprit [9], tous étant égaux et indépendants, nul ne doit pourtant léser autrui dans sa vie, sa santé, sa liberté et ses biens. Il s'y s'ajoute un abandon de la transcendance qui s'accompagne d'une réappropriation de l'individu par lui-même, poussant à son terme la logique individualiste de la modernité [10].

Après bien des soubresauts, l'entrée dans la postmodernité transforme la démocratie libérale en une chambre d'enregistrement des revendications des droits individuels devenus un absolu, sans aucun souci du bien commun. La démocratie se réduit à une procédure visant à satisfaire les exigences particulières d'individus regroupés en communautés militant pour leurs droits [11]. D'ailleurs, depuis le milieu des années 1990, les sociétés occidentales sont marquées par une fracture entre « les élites » et « le peuple », fracture aggravée par le bouleversement technologique et la mondialisation. Or, l'intérêt général n'est pas simplement la somme des intérêts particuliers [12]. Ainsi, comme l'explique Raymond Aron, le défi majeur des démocraties libérales consiste à concilier la maîtrise des choix individuels et la citoyenneté dans une société vivant une révolution scientifique et technologique [13].

Pourtant, malgré ses imperfections ainsi que les contraintes économiques et technologiques, la

démocratie demeure le seul régime qui protège les citoyens dans leurs libertés fondamentales, d'autant qu'après la liberté [14], d'autres exigences telles que la sécurité sont apparues dans un monde plus incertain [15]. Quant au grand mouvement vers l'égalité des temps modernes, il s'est heurté à l'inégalité biologique des êtres humains, en particulier devant la maladie. Malgré les appels à l'union sacrée et les élans de solidarité, la crise du Corona virus qui n'a fait qu'accroître les antagonismes sociaux en est une nouvelle preuve. Les politiques ont donc besoin des avis scientifiques afin de légitimer et fonder leurs décisions. Mais, quelle est la force de ces avis ?

Qu'en est-il de la Science ?

Si la Science a pour objet de découvrir pour connaître, par nature elle s'aventure toujours à la frontière de l'inconnu. Les chercheurs, guidés par leur intuition et leur expérience, sont habités par plus de doutes que de certitudes. Ils progressent par tâtonnements et savent qu'au-delà des contradictions et des erreurs, ce n'est qu'à l'épreuve du temps que les données démontrées pourront être considérées comme acquises. Pourtant, si la Science s'attache davantage à comprendre le « comment » des choses plutôt que le « pourquoi », cela n'empêche pas certains chercheurs d'expérience de livrer leurs pensées philosophiques le moment venu. Dans le champ de la médecine et de la biologie, Louis Pasteur [16], Jean Rostand [17], Jacques Monod [18], Jean Dausset [19] et bien d'autres ont laissé des réflexions sources d'inspiration pour l'évolution politique de la société. Ces réflexions sont d'ailleurs à l'origine de l'émergence d'une nouvelle forme de conscience, la conscience éthique, qui s'est imposée dans le débat politique [20]. À l'évidence, les biotechnologies, le numérique, les neurosciences comme les études sur le climat provoqueront des évolutions de la société qui devra se réinventer. En effet, les nouvelles connaissances scientifiques conduisent à faire de nouveaux choix de société car chacun sait que ce n'est pas la connaissance qui est dangereuse mais l'utilisation que l'on peut en faire. Dès lors l'intervention du politique est cruciale, car si les connaissances nouvelles deviennent rapidement universelles, leur usage peut varier profondément selon les pays et leur culture. Le séquençage à haut débit du génome est un exemple très actuel : précieux pour le diagnostic et les orientations thérapeutiques, il expose aussi aux dérives eugéniques. De même, la récente technique d'édition du génome dite CRISPR-Cas9 est une avancée déterminante pour le traitement des maladies génétiques et au-delà, mais avec la dérive possible vers l'homme augmenté du transhumanisme. Qu'il s'agisse de l'intelligence artificielle, des robots, des nouvelles technologies de l'information et de la communication et d'autres, les exemples d'avancées scientifiques sont chaque jour plus nombreux pour justifier l'indispensable délibération éthique lorsqu'il s'agit de décider des limites du souhaitable entre le possible et l'interdit. Dès lors, le lien entre la connaissance scientifique et la décision politique paraît indispensable. Pourtant, ce lien demeure souvent difficile à établir.

D'abord, pour des raisons venant de la Science. Les possibles avis divergents entre les scientifiques, plus fréquents lorsqu'il s'agit de domaines nouveaux, peuvent créer des

incompréhensions. Ainsi, la position surprenante de l'OMS sur l'utilisation des masques en temps de pandémie alors que les spécialistes compétents savaient de longue date leur rôle protecteur majeur en cas d'infections. De même, les avis médicaux contradictoires au plan thérapeutique comme sur le rôle des enfants dans la diffusion de l'affection ont jeté le trouble. Cette absence d'unanimité chez les scientifiques, soulignée par une présence médiatique quasi permanente, chacun parlant avec les biais cognitifs de sa propre expérience a contribué à la défiance de l'opinion mais aussi du politique. On a également évoqué la présence de liens d'intérêt chez tel ou tel scientifique laissant soupçonner un possible parti pris quand l'indépendance de jugement est une absolue nécessité. Il faut encore évoquer la parcellisation du savoir faisant intervenir pour la pandémie un grand nombre de spécialistes différents au point qu'il devenait difficile de déceler le chef d'orchestre pour trouver l'harmonie qui rassure. C'est la raison pour laquelle le politique souhaite parfois s'appuyer sur l'avis d'un Conseil ad hoc. C'est ce qu'a choisi le Président de la République pour lui donner des avis et des recommandations sur la pandémie de Covid-19. « Il va nous falloir arrimer nos décisions à la science » a-t-il expliqué en installant le Conseil scientifique qu'il a nommé. Les académies concernées dont c'est la mission, notamment l'Académie de médecine, des Sciences et d'autres, ont également apporté leurs contributions, tout comme certaines sociétés savantes. Députés et sénateurs ne sont pas en reste avec l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPECST), bien qu'il n'ait pas toujours l'audience méritée. Enfin, il faut rappeler qu'en toutes circonstances le devoir moral d'un scientifique est de partager ses incertitudes, dire ce qu'il sait, mais aussi ce qu'il ne sait pas, tout comme savoir reconnaître ses erreurs. Pour toutes les raisons évoquées, cette période a souligné le besoin de rétablir la confiance entre la science, la politique et donc les citoyens. D'autant qu'à l'ère de l'Internet, les réseaux sociaux, les fausses nouvelles, le complotisme et la post-vérité contribuent à la confusion. L'intégrité des scientifiques se doit d'être absolue. Ils doivent aussi s'échapper de leur seule pratique scientifique qui serait en elle-même sa propre finalité et apprendre à mieux communiquer pour rendre accessibles leurs découvertes. C'est la quasi-unanimité scientifique qui a permis de convaincre très majoritairement l'opinion, comme le politique, que la vaccination était le seul véritable moyen de vaincre la pandémie en l'absence de traitement avéré à ce jour.

Ensuite, et c'est le paradoxe, on pourrait inverser le titre de cette réflexion en parlant de la science à l'épreuve de la politique. En effet, les scientifiques français ont pu faire l'objet de critiques, notamment parce que la France est le seul pays du Conseil de sécurité de l'ONU à n'avoir pas été parmi les premiers à trouver de vaccin anti-Covid ou parce qu'elle semblait en retard pour le séquençage du génome des virus afin de surveiller la circulation des variants. Pourtant, nos chercheurs sont aussi bons que les autres, mais ils doivent souvent chercher de meilleures conditions de travail à l'étranger où ils réussissent grâce à davantage de financements et moins de tracasseries administratives. De fait, le déclin de la position scientifique de la France est régulièrement confirmé [21,22], y compris dans le domaine des sciences sociales [23]. Or, cet affaiblissement de l'enseignement

et de la culture scientifique dans notre société est inquiétant [24]. Il témoigne d'une incompréhension persistante du rôle et des enjeux de la recherche publique par les élites qui nous gouvernent, hauts fonctionnaires et responsables politiques [25]. Le manque d'anticipation de la crise de la Covid-19 démontre une méconnaissance des risques de la part des acteurs publics pourtant avertis de longue date [26]. Associée à une complexité administrative sans égale qui nuit à son efficacité, il en résulte des effets délétères avec des conséquences graves dans la conduite de l'État [27]. D'autant que l'objet de la culture scientifique n'est pas tant d'accumuler des connaissances que de fixer des modes de raisonnement qui serviront ensuite de règles pour la pensée qui, ajoutées à l'esprit critique, sont indispensables à l'action. Il s'avère urgent d'élever le niveau du débat scientifique en France pour renforcer le jugement des Français, notamment des politiques et de la haute administration [28], sur les enjeux scientifiques dans la marche du Monde, à commencer par la France et l'Europe.

Le lien nécessaire entre politique et science

Il est toujours possible d'opposer la politique dont la force des idées dépend surtout de l'écho qu'elles reçoivent dans la population et d'autre part la Science où la force des idées repose sur des procédures logiques et compatibles avec les faits. En réalité, il n'est pas de champ scientifique qui ne comporte une dimension « politique » et pas de champ politique qui ne fasse place à des enjeux de vérité [29]. La pensée scientifique a toujours influencé la philosophie politique, la conduisant à formuler des principes politiques universels délaissant la contingence au bénéfice de la nécessité. Ainsi, les Lumières ont été grandement inspirées par les connaissances scientifiques des XVII^e et XVIII^e siècles. Comme la politique et la science sont l'une et l'autre des systèmes complexes fondés sur nombre de caractéristiques communes [30–32], un lien plus direct doit s'établir entre elles. Ce lien s'avère nécessaire pour que s'établisse un véritable dialogue entre scientifiques et politiques à partir de deux manières d'appréhender le monde, certes très différentes mais qui se répondent [33]. Le système politique s'inscrit dans la continuité du système scientifique sans qu'existe vraiment une limite infranchissable entre les lois de la nature et les affaires du monde. Pour autant, l'apport de la Science ne suffit pas pour bâtir une nouvelle philosophie politique car il y manque une dimension morale proprement humaine et sociale. L'essentiel est d'en tirer des enseignements sur la bonne manière d'organiser la société comme le prône la « Théorie générale des systèmes » de Bertalanffy [34].

L'histoire n'est pas nouvelle car en pleine épidémie du sida, Michel Foucault s'y est intéressé en développant l'idée de « biopouvoir » sur la vie et la mort, jusqu'à étendre le concept à la « biopolitique » [35,36]. Avec la pandémie, les médias ont même posé la question « Faut-il craindre le biopouvoir ? », car aujourd'hui, certains voient dans le confinement dû à la Covid-19 le même modèle disciplinaire que celui de la Peste aux XVII^e et XVIII^e siècles [37]. Ce qu'a montré Foucault, c'est que la modernité politique n'est pas forcément synonyme d'un renforcement des libertés. En effet, les technologies biomédicales toujours plus

performantes entraînent une extension de la puissance de l'État dans nos vies, au nom de la préservation de nos vies biologiques. Cela peut poser question au regard de nos libertés individuelles, mais il semble pourtant difficile de critiquer le caractère obligatoire de certaines règles sanitaires communes quand des vies sont en jeu [38]¹.

Inévitablement, le progrès continu de la science et de la technique apparaît de plus en plus comme une source d'inspiration pour guider la recherche de principes politiques au service du progrès social et moral de l'humanité. En somme, il est écrit que Platon a rendez-vous avec Darwin [39] dans la mesure où les secrets de la nature peuvent servir de modèle pour mieux comprendre le fonctionnement des systèmes politiques. Au final, dans tous les cas, et quels que soient les avis scientifiques, le politique doit toujours garder son pouvoir d'appréciation et d'arbitrage. Ce serait une grave erreur de laisser le scientifique remplacer le politique. Cela est d'autant plus important que d'autres interlocuteurs veulent aussi se faire entendre affaiblissant parfois l'avis des scientifiques.

A commencer par l'opinion publique qui voit sa confiance ébranlée depuis une trentaine d'années par des crises sanitaires graves. Aux côtés du Pouvoir politique et du Savoir scientifique, le « Vouloir citoyen », mieux informé, n'accepte plus qu'on lui impose des choix. Il veut donner son avis et défendre ses droits quand ceux-ci semblent menacés. Des manifestations ont eu lieu dans de nombreux pays pour dénoncer les mesures sanitaires jugées liberticides et parfois infantilisantes. Mais le politique, tout en gardant le souci de rester le plus possible en phase avec l'acceptabilité sociale des mesures qu'il impose, ne peut perdre de vue la responsabilité de l'intérêt commun et donc la nécessité de protéger chacun des risques de contagion selon les indications des scientifiques. Ceux qui ont dénoncé les menaces des droits fondamentaux n'ont pas mesuré ce que l'infectiologue Charles Nicolle, prix Nobel de médecine et professeur au Collège de France, écrivait dès 1933 : « La connaissance des maladies infectieuses enseigne aux hommes qu'ils sont frères et solidaires. Nous sommes frères parce que le même danger nous menace, et solidaires parce que la contagion nous vient le plus souvent de nos semblables » [40]. Cela est toujours vrai pour la Covid-19. Bel exemple de l'apport scientifique au politique, car en nous protégeant, nous protégeons les autres et sauvegardons le lien social qui fonde notre humanité. Il n'y a pas de contradiction avec les droits humains qui ne peuvent, en certaines circonstances, méconnaître les devoirs partagés de solidarité. « La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui » dit l'article 4 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789. Autrement dit, « Faire prévaloir le bien commun sur les sensibilités individuelles, si respectables soient certaines d'entre elles, est légitime » [41], comme l'a confirmé le Conseil Constitutionnel. Saisie par des parents d'élèves en écoles maternelles contestant la décision de la République tchèque sur l'obligation de la

vaccination anti-Covid, la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH), dans une décision du 8 avril 2021, a jugé que le principe de solidarité sociale peut justifier la vaccination obligatoire.

Mais le « Vouloir citoyen » exprime aussi des préoccupations économiques en termes d'emplois et de revenus réguliers. En outre, depuis quelques temps, sans attendre de recourir à la sanction électorale éventuelle, le même « Vouloir citoyen » lorsqu'il n'est pas satisfait se tourne vers la Justice conduisant le gouvernement à composer désormais avec le risque pénal. Cette intrusion des juges dans le rapport politique entre les élus et les citoyens vient perturber l'équilibre établi grâce à l'indépendance des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire². Il s'agit en soit d'un sujet à part entière, mais je l'évoque, car si la décision politique est fondée sur un savoir scientifique qui s'avère erroné, qui est responsable ? Le décideur politique assurément, mais l'expert scientifique est-il exonéré pour autant ?

En somme, la décision politique repose sur la recherche du moins mauvais équilibre entre l'intérêt collectif, le respect des libertés et des droits individuels, mais aussi sur la nécessité d'un équilibre acceptable entre l'impératif scientifique, l'impératif économique et l'impératif social, ce qui, si l'on ajoute la Justice, relève désormais de la quadrature du cercle !

Déclaration de liens d'intérêts

L'auteur déclare ne pas avoir de liens d'intérêts.

Références

- [1] Snow CP. *Les deux cultures (The two cultures, 1959)*, éd. Les Belles Lettres; 2021.
- [2] Mattei J.-F. Les nouveaux rapports entre pouvoir, savoir et vouloir : à propos des nouvelles technologies 2000. <https://academisciencemoralesetpolitiques.fr/2000/07/03/les-nouveaux-rapports-entre-pouvoir-savoir-et-vouloir-a-propos-des-nouvelles-technologies/>.
- [3] Kourilsky P. *De la science et de la démocratie*. éd. Odile Jacob; 2019.
- [4] Trémolet de Villers V. *Éloge de la politique, les grandes œuvres de Platon à Soljenitsyne*. Taillandier/Le Figaro éd; 2020.
- [5] Ibid., Bellamy F.-X., p15.
- [6] Ibid., Schira P.-F., p31.
- [7] Ibid., Perrault G., p6.
- [8] Ibid., Tandonnet M., p79.
- [9] Ibid., Raynaud Ph., p107.
- [10] Ibid., Koenig G., p93.
- [11] Ibid., Huguenin F., p147.
- [12] Ibid., L. Jaume, p163.
- [13] Ibid., N. Baverez, 267.
- [14] Mill JS. *De la Liberté (1859)*. Gallimard; 1990.
- [15] Ibid., F. Sureau, 191.
- [16] Pinet P. *Pasteur et les philosophes*. *Rev Histoire Sci* 2004;57(2):457–71.

¹ Saisie par des parents d'élèves en écoles maternelles contestant la décision de la République tchèque sur l'obligation de la vaccination anti-covid, la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) dans une décision du 8 avril 2021, a jugé que le principe de solidarité sociale peut justifier la vaccination obligatoire.

² Cette évolution politico-juridique n'est pas propre à la France puisque dans différents pays des actions en justice sont intentées par des associations de citoyens. Après les Pays-Bas (2015), l'Allemagne a été tancée par la justice européenne à propos de la pollution de l'air ouvrant la voie à d'éventuelles sanction.

- [17] Rostand J. Nouvelles pensées d'un biologiste. Stock éd; 1947.
- [18] Monod J. Le hasard et la nécessité : essai sur la philosophie naturelle de la biologie moderne. éd. Le Seuil (Points. Essais); 1970.
- [19] Dausset J. Clin d'œil à la vie : la grande aventure HLA. Paris: éd. Odile Jacob; 1998.
- [20] Mattei J-F. Les droits de la vie. éd. Odile Jacob; 1996.
- [21] Observatoire des sciences et des techniques. Rapport : « La position scientifique de la France dans le monde et en Europe, 2005–2018; 2021.
- [22] Cour des comptes, Audit flash: le financement de la recherche publique dans la lutte contre la pandémie de Covid-19; 2021.
- [23] Le Bras H. Une géographie de l'épidémie. Etudes 2021;4282:33–42.
- [24] Couturier D, Mattei J-F, Poitout D. Les Sciences de la vie et de la Terre, des savoirs indispensables à acquérir durant les études secondaires. Bull Acad Natl Med 2018;202(1–2):9–10.
- [25] Bréchet Y. Science et politique, Commentaire, n° 161, pp 13–18, 2018 ; Science et politique : la preuve par l'absurde. Commentaire 2020;172:821–2.
- [26] Cour des comptes, Rapport annuel 2021; 2021.
- [27] Juvin P. Covid-19 : « L'inculture scientifique des élites françaises a des effets profonds sur la conduite des affaires de l'Etat ». Tribune, Le Monde; 2021.
- [28] Morin C. Les inamovibles de la République. éd. De l'Aube; 2020.
- [29] Bourdieu P. Science, politique et sciences sociales. Actes Recherche Sci Soc 2002;1–2(141–142):9–12.
- [30] Réach G. La médecine, un art de la complexité. Bull Acad Natl Med 2018;202:241–53.
- [31] Morin E. Introduction à la pensée complexe. Le Seuil; 2005.
- [32] Bory OM, Brami C, Souchu H, Ribault S, Taddei F, Rode G. Enseigner la complexité dans les études médicales. Bull Acad Natl Med 2021;205:574–8 [La complexité se définissant comme un ensemble d'éléments divers et entremêlés. Par exemple, appréhender la complexité en santé repose sur la capacité à relier des dimensions de nature différente biologique, physique, psychologique, sociale et spirituelle].
- [33] de Crevoisier L, Matet S, Poupet P. La science peut-elle éclairer la décision publique ? Commentaire 2020;172:823–32.
- [34] von Bertalanffy L. Théorie générale des systèmes (1968), trad. J.-B. Chabrol, éd. Dunod; 2012.
- [35] Foucault M. Surveiller et punir. Gallimard; 1975.
- [36] Foucault M. Naissance de la Biopolitique, Cours au Collège de France, 1978–1979. Gallimard-Seuil; 2004.
- [37] Peste de 1720 à Marseille, puis en Provence; 1720.
- [38] Mattei J-F. Le pouvoir médical. Bull Acad Natl Med 2021;205:277–83.
- [39] Le Biez V. Platon a rendez-vous avec Darwin. éd. Les Belles Lettres; 2021.
- [40] Nicolle C. Destin des maladies infectieuses. 3^e ed Les Presses universitaires de France, Collection : Leçons du Collège de France; 1939.
- [41] Schoettl J-E. « Le passe sanitaire, danger pour les libertés ? L'intérêt général a aussi ses droits », Le Figaro, 2 août 2021 ; « La mise en examen d'Agnès Buzyn pour sa gestion du Covid met en péril l'action de l'État ». Le Figaro; 2021.

J.-F. Mattei

Académie nationale de médecine, 16, rue Bonaparte,
75006 Paris, France

Adresse e-mail : jeansois.mattei@orange.fr

Reçu le 18 octobre 2021

Accepté le 18 octobre 2021

Disponible sur Internet le 16 novembre 2021